



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 septembre 2020

Département du Gard
Mairie de
Molières-sur-Cèze

Etaient présents : BALME Christel, BELAZZOUG Abdelmalek, BOUIS Florence, DE CHASTENET Cécile, GIOLBAS Martine, MARCHAND Laëtitia, NICOLAS Stéphan, REMOND Valérie, THOMAS Thierry, VERBRUGGE Dirk, VERCOUTERE Georges.

Etaient absents : AGNIEL Dominique absent, AUGUSTYNIAK Nicolas représenté par Stephan NICOLAS, CELLIER Mélissa absente, NAVARRO Odette représentée par BOUIS Florence.

La séance est ouverte à 18h30, voici l'ordre du jour :

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 29 juillet 2020, approuvé à l'unanimité.

Décisions prises au titre de l'article L 2122.22 :

1. Choix d'un devis retenu pour Cabrol TP à 2929€ HT pour achat borne incendie et balisage sécurité
2. Indemnisation reçue pour le cambriolage qui avait eu lieu le 14/04 au local technique, pour 1472,35 €
3. Devis pour assainissement au Mas Domergue retenu Sté Fiole pour 2163.64 € HT
4. Arrêté opposition de transfert de compétence du pouvoir de Police du Maire

Décisions de justice pour 2 litiges :

1ère Affaire avec un ancien employé engagé fin 2013 en CAE 12 mois, (pour les rythmes scolaires), problème sur la fin de contrat, non respect de la re-qualification en CDI, le salarié conteste également son droit à la formation et harcèlement moral, seul le harcèlement n'a pas été retenu à charge de la Mairie (qui avait fait appel), le coût global de l'affaire est de 5203€ + frais

2ème Affaire, opposition entre la commune qui considérait une parcelle du quartier du Boisson comme appartenant au domaine public et des habitants qui disaient être propriétaires, de multiples démarches ont été faites (arrêté de circulation, conseil auprès de la préfecture qui finalement n'était pas compétente en la matière, le juge du tribunal administratif a rendu son verdict le 09/07/20 en soulignant que la parcelle n'est pas communale donc cela relève du domaine privé, le principal intéressé ne souhaite pas vendre la parcelle, mais est ouvert pour trouver une solution amiable, c'est ce que souhaite également la municipalité plutôt que d'avoir recours à une expropriation comme nous l'a conseillé l'avocate, reste les frais à dédommager de 1200€.

1). Subvention de fonctionnement au service de l'eau

Une ligne du budget mairie de 40 000€ passe sur le budget de l'eau pour ce même montant
Le conseil vote POUR à l'unanimité.

2). Budgets décisions modificatives

La trésorerie relève un report d'exercice précédent non reporté sur le budget actuel lotissement, en investissement 122 398.10€ et 223 178.00 sur le budget de fonctionnement.

Le conseil vote POUR à l'unanimité.

3). SA « Un toit pour tous » : Projet de cession HLM Résidence Les Brousses à Molières sur Cèze

Nous votons pour l'approbation de la mise en vente des 5 maisons de 4 logements chacune soit 20 logements (dont 5 logements sont actuellement occupés), la/les ventes doivent être réalisées sous 1 an, sinon ils démoliront. Le conseil demande en cas de démolition le nettoyage des sols pour les rendre propres.

Le conseil vote POUR à l'unanimité.

4). Logis Cévenol : Demande de cautionnement d'emprunt pour l'acquisition d'un immeuble Cité La Borie.

Nous demande un cautionnement pour leur emprunt de 259 800€ à hauteur de 50% du crédit, sur 50 ans. Notre capacité d'emprunt actuelle étant déjà limitée, nous nous sommes également rapprochés de la Communauté de communes qui a récupéré la compétence mais c'est en cours donc pas d'éléments pour soutenir ce projet.

Le conseil vote CONTRE à l'unanimité.

5) . 3 F Occitanie : Avis sur la démolition de Cités au hameau de Gammal

Demande accord pour la démolition de cités situées 25 et 26 rue A.Daudet, 11 et 14 rue J-B Dumas et 37 rue Jean Moulin soit 18 logements total. Les terrains devront être rendus propres car les terrains restent constructibles, une préemption est envisagée pour les terrains rue A. Daudet, si besoin par exemple de délocaliser la maison de retraite.

Le conseil vote POUR à l'unanimité.

6). Annulation facture d'eau

Suite erreur de facturation la personne n'habitait plus à l'adresse au moment de la date de facture, novembre 2019 pour 163.65€

Le conseil vote POUR à l'unanimité.

7). Demande de protection juridique de Mr Georges Adryanczyk-Perrier, Maire (du 28 mars 2014 au 23 mai 2020) convoqué par le Tribunal correctionnel d'Alès

L'ancien Maire est convoqué par le Tribunal correctionnel en mars 2021 sur l'affaire « d'enfouissement d'amiante » et de défaut de formation des agents, il nous fait la demande de la protection juridique incombant à son mandat, l'assureur nous répond la confirmation de l'accord sous réserve de disposer des pièces suivantes : courrier de sa part pour la demande de protection juridique, délibération du conseil de ce jour, que les faits ne relèvent pas d'un caractère personnel, le droit de réclamer les frais engagés. Si des frais (autres que ceux pris en charge par la protection juridique) sont réclamés à la mairie, elle en demandera le remboursement à l'intéressé,

La protection juridique est accordée par le conseil, limitée au montant du plafond de l'assurance, et recours possible si il y a « existence de l'intention de commettre »

3 Votes CONTRE : AUGUSTYNIAK, BELAZZOUG, NICOLAS,

3 Abstentions : BALME, DE CHASTENET, GIOLBAS

7 Votes POUR.

8). Autorisation de recrutement d'agents contractuels pour remplacement d'agents momentanément indisponibles.

Pouvoir à Florence BOUIS de signer des contrats de remplacements en cas d'absence de personnel pour pallier au plus vite et ne pas entraver la qualité du service public.

personnel pour pallier au plus vite et ne pas entraver la qualité du service public.

Le conseil vote POUR à l'unanimité

9). Mise en demeure du Préfet pour la station d'épuration : présentation d'un calendrier opérationnel des travaux ; projet de réponse

Le système d'assainissement « Lagunage » est polluant, nous devons rendre des analyses car il y a eu manquement en 2019, nous devons nous engager sur les travaux sur les réseaux avant le 30 Septembre et fournir un échéancier suite à l'injonction de M. Le Préfet. Nous avons rencontré ce jour le cabinet CEREG et mis en place la présentation des actions à mener (plan d'action, échéancier, document à la DDTM, avec travaux décrits et schéma directeur de l'eau, réhabilitation réseaux, limitation rejets directs).

La 1^{ère} tranche de travaux à hauteur de 600 000€ (subventionnable à 80%) sera dédiée au raccordement à la station de Meyrannes

La 2^{ème} tranche portera sur la séparation des eaux pluviales et des eaux usées budget 500 000€ (subventionnable à 80%)

Le but à plus long terme est le raccordement sur Saint-Ambroix

Le conseil vote POUR à l'unanimité

10). Autorisation d'agrément d'un garde particulier sur la commune de Molières sur Cèze

Il s'agit de M. Fleury A., il peut constater des délits et a le droit de verbaliser si besoin sur les pistes DFCI, c'est gratuit pour la commune.

Le conseil vote POUR à l'unanimité

11). Modification des droits de place

La dernière délibération remonte à 2015, les nouveaux tarifs seront applicables au 01/11/2020

Emplacement sur le marché hebdomadaire du vendredi

Occasionnel (1 fois) : - de 3 mètres = 3 € et + de 3 mètres = 5 €

Au mois : - de 3 mètres = 12 € et + de 3 mètres = 20 €

Au trimestre : - de 3 mètres = 27 € et + de 3 mètres = 45 €

Tenue d'un registre des présents et décompte si intempéries.

Pour les « vendeurs » occasionnels hors marché, payable à la réservation 5€ pour 1 fois

1 fois par semaine pour 1 mois 20 €

1 fois par semaine pour 1 trimestre 45 €

Pour les camions outillage, cirque etc... occasionnel 50 €

Cimetière pour 50 ans : 3m² = 400 € et 6m² = 600 €

Columbarium 30 ans = 300 € et 50 ans = 400 €

Terrasse Sport Bar : 250€/an

Occupation du domaine public (échafaudage etc...) 1€ le mètre linéaire/jour.

Le conseil vote POUR à l'unanimité

12). Organisation d'un festival de Musique

Le festival aurait lieu le 10/07/2021 sur la place du marché de 17h à 23h, avec 3 groupes de musiciens. Une subvention sera demandée auprès du département à hauteur de 2200€.

Il y aura 1 buvette (Sport-Bar), restauration par Food-Truck, Pizza et/ou association. Nous chercherons des sponsors commerçants pour financer la publicité, la SACEM sera incluse sur le contrat mairie.

Le conseil vote POUR à l'unanimité

13). Proposition de devis pour travaux des cités 14 et 15 aux Brousses

Les travaux seront exécutés par CERT, le devis pour la partie fournitures (peinture, porte de cave, enduit, ciment, peinture pour menuiseries et rampes, reconstruction du dallage extérieur, étanchéité du bas des murs, plinthes...) pour un montant de 9563,03 HT €, Cela concerne 12 logements, hors devis il faudra prévoir des garde-corps pour les fenêtres des couloirs et des logements, ainsi que le déplacement des boîtes aux lettres.

Le conseil vote POUR à l'unanimité

14). Convention avec le Pont du Gard

Permet aux Moliérois un accès gratuit au site (parking + site), fournir un justificatif de domicile.

Le conseil vote POUR à l'unanimité

Questions diverses :

Réclamation pour demande d'indemnités de M. Adryancyk-Perrier pour la semaine du 15 au 23/05/2020 (avant passation de municipalité)

Demande de M. Adryancyk-Perrier, pour le remplacement de sa boîte aux lettres privée pour cause de vandalisme,

Demande M. Adryancyk-Perrier et 3 co-signataires pour travaux sur chemin DFCEI donnant accès aux habitations (du remblai a été posé et nous avons acté des travaux pour début octobre)

Fin de séance à 21h00.

La secrétaire de séance
REMOND Valérie



BALME Christel



La Maire
BOUIS Florence

BELAZZOUG Abdelmalek,

DE CHASTENET Cécile

GIOLBAS Martine

MARCHAND Laëtitia

NICOLAS Stéphan

THOMAS Thierry

VERBRUGGE Dirk

VERCOUTERE Georges